



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction départementale déléguée du Rhône**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL - N° 69-2017-05-19-011

portant composition du conseil citoyen de la ville de VILLEURBANNE
Quartier des Buers

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

CONSIDERANT la demande de validation du conseil citoyen formulée par le maire de Villeurbanne auprès du préfet secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances le 26 avril 2017 ;

SUR PROPOSITION du Préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

A r r ê t e :

Article 1 - Le conseil citoyen mis en place sur le territoire de VILLEURBANNE dans le quartier des Buers est constitué comme suit (voir annexe 1) :

.../...

Article 2 - Fonctionnement interne

Le conseil citoyen doit élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

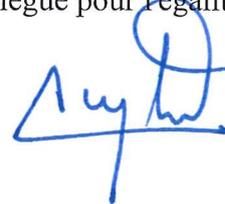
Article 3 - Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

Article 4 - Le Préfet secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances et le maire de Villeurbanne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Rhône.

Lyon, le **19 MAI 2017**

Le préfet, secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances



Xavier INGLEBERT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN DES BUERS / VILLEURBANNE

Collège "HABITANTS"

Titre	Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville
Mme	ALLAOUA	Sabrina	5 rue Bouvier	69100	Villeurbanne
Mr	ATROUS	Nabil	47 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mme	AURAY	Eugenia	51 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mme	AWALI	Souad	5/7 rue prof. Emile Bouvier	69100	Villeurbanne
Mr	BEN BELKACEM	Madjoughba	27 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mme	BELKACEM	Samia	41 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mr	BELKACEM	Djedid	17 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mme	BENZEMA	Bouhaddouda	1 rue de la Boube	69100	Villeurbanne
Mme	BENZEMA	Sabrina	1 rue de la Boube	69100	Villeurbanne
Mr	BELKEDI	Mohamed	3 rue de la Boube	69100	Villeurbanne
Mr	BOUAZZA	Salim	53 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mr	BOUHAMMANI	Omar	7 rue de la Boube	69100	Villeurbanne
Mr	BOULKESOB		1 rue de la Boube	69100	Villeurbanne
Mme	GROS	Anne	50 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mr	HEMADI	Lakhdar	15 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mme	KACIR	Leila	37 B rue du 8 mai 45	69100	Villeurbanne
Mme	LEVY	Bérénice	69 rue Octavie	69100	Villeurbanne
Mme	MAKENGELE KINGUSUR	Edwige	39A rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Mr	MATTAR	Lahcen	19 rue du 8 mai 45	69100	Villeurbanne
Mr	MOUSSALEM	Ibrahim	47 rue du 8 mai 45	69100	Villeurbanne
Mr	MOUSSALEM	Mohamed	47 rue du 8 mai 45	69100	Villeurbanne
Mme	MOUZAIKA	Samia	35A rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne

Collège "ACTEURS LOCAUX"

ACBCL	37A rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Association Bien Etre		69100	Villeurbanne
Comité de Locataires Buers		69100	Villeurbanne
Conseil de Quartier/Maison Sociale Coirx-Luizet	37A rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne
Légum' Au Logis	33 rue du 8 mai 1945	69100	Villeurbanne

Composition du Conseil Citoyen : 27 membres

Collège habitants : 22 membres

Collège acteurs locaux : 5 membres

Parité : 12 femmes – 10 hommes

8 personnes tirées au sort sont membres du Conseil Citoyen

2 personnes sont âgées de moins de 30 ans et sont membres du Conseil Citoyen